



DÉCLARATION LIMINAIRE

CTR MARINE
du 14 mars 2019

Amiral, Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

Aujourd'hui se tient le premier comité de réseau Marine (CTR Marine) de cette mandature, qui a lieu bien plus tôt que prévu. L'intérêt de tous les agents reste au cœur de nos revendications et préoccupations. Comme toujours, Force Ouvrière restera vigilante sur les différents dossiers qui sont encore en suspens. De nouveaux dossiers, malheureusement, ne manqueront pas d'étoffer nos débats.

Nous avons apprécié de recevoir tous les documents préalablement à la réunion, et notamment la directive du 28 février 2019, qui nous permettent de mieux appréhender ce CTR.

Plusieurs points de cette directive nous interpellent. Tout d'abord, nous constatons que seulement 8% des marins sont des « marins » civils. Cela est peu quant aux missions qui nous sont dévolues. Concernant les 5 axes prioritaires de la politique de gestion du personnel civil, nous souhaitons savoir ce qui est sous-entendu dans l'incitation à la mobilité et l'indemnitaire incitative ? Est-ce l'IFSE, le CIA (plafonné) ? D'ailleurs la prime mobilité a-t-elle vraiment favorisé la mobilité du personnel ? Pourrons-nous, lors du prochain CTR, avoir un Retex des agents qui ont bénéficié de cette prime ?

Nous ne comprenons pas votre premier point relatif à l'effort de recrutement ou plutôt nous espérons avoir mal compris... Envisagez-vous la suppression de certains postes civils ? Force Ouvrière vous rappelle les tensions que connaissent au quotidien un trop grand nombre d'agents.

Force Ouvrière ne pense pas que la voie de recrutement contractuelle permette le rattachement durable de nouvelles compétences surtout lorsque l'on prend en compte les directives de la politique gouvernementale sauf si ces contractuels sont « cédésibles ».

Contrairement à ce qui est écrit dans le second paragraphe concernant les supérieurs hiérarchiques directs (SHD), nous demandons que le N+1 reste le notateur et que celui-ci bénéficie des formations adéquates. Pour nous, cette directive va à l'encontre de l'arrêté relatif à l'entretien professionnel. De plus, nous sommes étonnés de découvrir qu'il existe toujours des fiches de proposition à l'avancement. Les agents ne les voient plus et ne les signent plus depuis plusieurs années. La transparence est-elle remplacée par l'opacité ?

Par contre, on apprécie que les récompenses individuelles et collectives soient encouragées pour le personnel civil du MINARM.

Force Ouvrière apprécie le travail fourni par vos équipes quant au contenu du PPT et plus particulièrement ce qui concerne l'égalité Hommes/Femmes. Nous demandons que pour les ouvriers, ce travail soit détaillé par métier et qu'il soit fait un distinguo entre les OE, les CE et les TSO.

... / ...

A la lecture de la directive d'évolution des référentiels en organisation du SLM pour 2020, nous déplorons de constater la préconisation du remplacement des Chefs d'Equipe par des fonctionnaires de catégorie B (techniques ou administratifs). Est-ce cela le résultat du GT sur les chefs d'équipes ? Nous en doutons... Nous aurions préféré que le cas des ATMD, qui occupent un poste d'OE de l'une des 21 professions matriculaires qui peuvent être recrutées, soit plutôt étudié.

Nous déplorons également la volonté de poursuivre le rééquilibrage entre les personnels civils et militaires entre les ateliers et les magasins. En effet, les effectifs civils dans les magasins sont déjà flux tendus. Le fait de re-militariser un poste de magasinier avec les contraintes inhérentes au métier de militaire ne permettra pas de résorber la charge de travail, au contraire.

Lors du CTM, le dossier de reclassement des agents de C en B a été présenté. Nous espérons que les travaux au sein de la Marine, maintes fois demandés par Force Ouvrière, et toujours retardés dans l'attente de directives de la DRH-MD, se feront rapidement, afin que les agents ne pâtissent pas de la lenteur administrative.

568 postes sur la période 2019-2021, c'est peu.

Beaucoup d'agents vont encore se sentir dévalorisés.

Merci de votre attention.

Paris, le 14 mars 2019